

GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

JOURNAL PATRIOTIQUE, PARAISSANT LE SAMEDI

BUREAUX DE VENTE

Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

ABONNEMENTS :
Trois mois : 2 fr. 50 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : LÉGION.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

LA FUSION



GUIGNOL. — Ah! t'esses ben tant malade, mon pauve vieux. Rince-toi donc le corgnolon avé c'te infusion; ça te fera de bien.

GNAFRON. — D'infusion, d'infusion? Veux-tu me ficher la paix avé tes saloperies. Apporte-moi donc un verre de vin de Brindas.

GUIGNOL. — Oh! grande ringue, te créveras ben dans ton ivrognerie.

GUIGNOLORAMA.

Cristi ! les gones, vela mon mèquier à blagues que va finablement tomber en bouze. Ça paraît ber, pis-que c'est le Ponet que l'a dit, vous savez, qui-là que fait gigander de marionnettes à la *Comédie Impolitique*. Vouï, c'est ce mami qu'a bajaillé c'te prophétisance sus son darnier papetard.

Et qu'y n'esse pas borniclasse, le vieux, vu qu'y n'a de coïtance avé la sébile d'Ecume, une magnière de poutrône que s'appelle *la Rousse* de son nom de famille que l'y fait reluquer dans sa lorgnette de par avance tout ça qu'est déjà arrivé... et céleri et célera...

Nom d'un rat ! va donc falloir regrimpoter sus ma banquette à de bou pour griffer quèque yards ! Ça me vexé tout de même, allez, et comme disent les mules à six peaux, c'est z'embêtant de travailler entremis les repas ? Vrai de vrai, que ça me bottait ce commerce d'écrivasseries. On se bambanne toute la journée sus le quai ; on fait de z'œils doux aux petites canantes freluquettes ; on peut roupiller sus les bancs avé sa trique en traversin. Et pis le samedi, comme j'étais benaise de vous y machurer de papier en'gaurdirole, comme une meman que pitrogne à ses mioches une tartine de melasse que vous vous en lichiez les doigts jusqu'aux oreilles.

M'en parlez pas ! J'aime pus aujourd'hui c'te canuserie ; rien que d'y penser, ça me cogne la fringale... dans le dos. Mais disez rien, les gones, je me suis maginé de reganiser cette fameuse esposition vermicelle de Lyon qu'esse toujours là bas sus la place Impériale avé de grandes lettres majuscules en or, et qu'arrive toujours pas. Y n'est vrai, que nous sons ben quasi assez esposés comme ça. Tant pis !... Ça y est. Et pis que je veux tous vous ébarbiander, mes pauvres frangins. Ah ! crédienné ! J'en ai t'y ramassé de provisions de bûches pour le siège et de z'évoutions pour casser les bedons et écramailler les margouettes, et de corrections d'animaux de toute espèce et de z'insectes délaborants. Vous allez voir, que je sis pas panosse pour manigancer une boutique d'incuriosités.

Tez ? justement que la Croix-Rousse y n'a la foire sus les Tapis, et que ça fait courir bien du monde. Hardi ! Madelon, agraffe la bavette, nous vons monter un bazar vermicelle sus le boulevard.

Dzing ! boum ! Arrivez, les gones, vela que ça va commencer. C'est la grrrrande Esposition vermicelle de septante-un. Dzing ! boum ! Apinchez-moi cette première égalérie... ousque gu'a de tout, de tout, quoi, et encore d'autres choses. Vous y reluquerez de machines à découder, de fruits secs à l'eau-de-vie, de chiens savants, de merluches, de z'ânons à barbe grise, de petits caïons de maires, de petites colombes et de grandes dindes truffées et poivrées... Ça est tout sens dessus-dessous et ça n'y fait rien, comme dit M'sieu Boit-de-l'Eau :

Souvent un baudet sort qu'à z'un nez fait de lard.

Et pis, c'est pas cher, allez, pas si cher tant seulement que ça a coûté. Six blancs, soi de nom ! Pour rien, quoi ! Attendez que je m'arrose le cognolon avant que je vous dégoïse mes marchandises.

Mimero 4.

Oh ! le vela le mimero un de la boutique, et qu'y n'en vaut la peine, le vieux ; c'est qui là que nous ons tant vu sus les gros sous. Arregardez-moi c'te caboche avé ses mustaches que l'y servient du cure-oreilles ; ce pif qu'a reçu les ognes de Guyaume ; comme ce laurier, y fera de bonne sauce avé c'te tête-de-veau ! Eh ben ! y nous a pu fiché de bocons que de pièces de cent sous, pour à cause de quoi qu'on l'appelle Bonne Attrape.

Mimero 2.

Ça, c'est la grande cage à serins de Valentino, une vraie Perle Chilicturale. Les bêtes y sont plus, mais y z'ont pas tout emporté, et on pourrait quasiment y semer de champignons. Ces petiots iziaux n'ont filé à la conquête des merles blancs ; quèques-uns ont déjà reçu de coups de fusils.

Mimero 3.

Là, z'enfants, vous avez un gros fromage de Hollande, ousque s'est arretiré un mami qu'a ben sériné dans le temps au mimero deusse. Vela ce que c'est de faire mimi à la pincette à Grambèta :

Ce boquement vaut bien un fromage, sans doute.

En attendant qu'y fasse arrimais peter la maille à Henry V.

Mimero 4.

Vela un mirliton mirlitaire qu'a ronchonné six mois à la maison de ville : *Mabroug s'en va l'en guerre*. Ça paraît que tous les mule à six peaux n'en avait chérun un, avé quoi y z'étiens sûrs de donner de coliques musicales aux Purs chiens dans la plaine à Cinq-fonds, et de leur z'y fiché une débacle vidente et manifeste.

Mimero 5.

Zaminez ici, les gones, cette pancarte peinturlurée qu'arprésente le déluge, mais un déluge comme on n'en a jamais vu. Vela qu'y pleut déluge tout l'hiver de jorns, de z'affiches, de porcarnations, de pêches à la trique, de cassepots, de farines, de sabres, de viandes, de mitrayeuses, de cocottes, de gigots z'à l'ail, de confitures, de sordats... à toutes couleurs. Ça fait z'une ondation comme aux Breteaux en 56. Tout n'esse bouligué en ville : de Saint-Tire-nez jusqu'à la Boucle, de la Pyramide jusqu'aux Hironnelles, tout n'est z'entraîné, cabossé. Seulement, vela z'ici l'archè de Noyé, ousqu'on a remisé soixante pères d'animaux, avé de colombes que trouveront toujours où poser la patte. Ah ! donc, quand la ville aura degringolé jusque dedans le *complet anéantissement*, alorse cette grande charipe que vous apinchez là-haut dans les gnôles ouvrira le battant de c'te cambuse, et dira comme ça aux bêtes : Sortez, coassez et recommencez de fabriquer mituelle sorciabie : gn'a pus que vous de porpiétaires.

Mimero 6.

C'est z'un tambour pour de bon, avé deux peaux d'âne. Cette machine n'est pas une arété, paux d'âne. Parce que si les Purs chiens n'ont dessempillé les chevaux, y z'ont pas graffigné nos ânes. Vouï, censément que les tambours y seront toujours bon marché. Mais qui-là y n'y a t'y pitaradé ! Trente-six « *tas de rapés* » à la minute, nom de nom ! Et pis, va, c'est pas sa faute si les canezards se sont pas crevés vingt fois la bazane aux Pierres-Plantées.

Mimero 7.

Vela z'une poupée que quince et que ferme les yeux. En l'y poussant le bouton de ventre, ça l'y fait dire : Hé ! non ! Que ça lui a aboulé de pignolles cette farcuté de parlement ! allez ! L'an dernier à Paris, c'te poupée s'appelait *Député de la position* (1). A Lyon, que n'esse son pays original, on la donne pour cinq francs, et encore de caramel par dessus.

Demain, la pauvrette n'en aura encore rabattu : on l'appellera tout uniment *Honnête homme*, et on la payera plus.

A revoir pour la 2^{me} Egalérie.

GUIGNOL.

(1) Et on la payait 25 francs.

ALSACIENS ET LORRAINS

Nous avons mis en doute que l'on eut eu la prétention de forcer les Alsaciens et les Lorrains restés en France à se soumettre au service de la Prusse nationale. Une communication qui nous est adressée confirme pleinement ce fait qui nous avait déjà été signalé.

Un Lorrain, résidant à Lyon, furieux d'être livré à la Prusse, donna sa démission de garde national, ne voulant pas garder une arme qu'il regardait comme inutile et surtout répugnant à se mêler à nos luttes intestines. Le capitaine de sa compagnie jugea à propos de faire du zèle et le Lorrain démissionnaire subit une condamnation de 6 heures de prison, attendu, dit le jugement, qu'il « a refusé de faire son service sous le prétexte que sa ville natale est annexée à la Prusse. » Il demanda au sujet de cette sentence inouïe des explications ; il lui fut répondu que le Comité de la guerre était indigné contre lui, que l'on agirait avec la plus grande rigueur, et que, s'il persistait, il s'exposait à être expulsé ; et il reçut une nouvelle citation à comparaitre. L'inculpé adressa alors une plainte au préfet, lequel le renvoya au général Bourras, lequel encore le renvoya porter sa réclamation au conseil de discipline. Là, il lui fut dit que, pour arrêter les poursuites dirigées contre lui, il devait adresser au ministre des affaires étrangères une déclaration par laquelle il se reconnaît Prussien, mais qu'en attendant, il doit faire 48 heures de prison.

On nous annonce enlin qu'à la suite de ces persécutions inexcusables, le malheureux Lorrain a quitté Lyon.

Cet incident fait naître plus d'une réflexion : on ne s'explique pas ces taquineries ridicules et tyranniques vis-à-vis d'hommes, pour lesquels on devrait, au moins, par pudeur avoir les plus grands égards et les plus grands ménagements. D'autre part, la sentence du conseil de discipline est entachée d'illégalité, s'il est vrai que le gou-

vernement ait libéré les Alsaciens et les Lorrains du service militaire, tout en les autorisant à rester en France. Cette faveur, qui a été inspirée par un sentiment de délicatesse et de patriotisme facile à comprendre, doit s'appliquer aussi au service de la garde nationale, et, en exigeant l'humiliante démarche de se déclarer Prussien, on outrepassé les droits d'un simple conseil de discipline et l'on viole les intentions formelles du gouvernement. Enfin on s'étonne que le préfet, fondé de pouvoirs extraordinaires et ex-fonctionnaire alsacien, ait jugé indigne de lui d'examiner cette cause intéressante et qu'il se soit incliné devant l'arbitraire d'un conseil de discipline.

LEGTON.

Mensonges et calomnies.

La *Comédie politique* s'est décidée à nous répondre, mais toujours à côté de la question, suivant son honnête habitude. Elle avoue, du reste, ne pas vouloir faire une « polémique de principes » ; c'est tout naturel, les principes n'ont jamais rien eu de commun avec la *Comédie politique*. Nous l'avons accusé d'avoir attendu le départ de M. Challemel-Lacour pour l'attaquer : « C'est vrai », répond avec componction le rédacteur de la *Comédie politique*, « les circonstances l'ont voulu ainsi », et il s'excuse de cette façon d'agir en nous parlant du procès Vaïsse contre la *Marionnette*, avec lequel nous n'avons rien à voir, mais procès que nous considérons comme un des plus honorables, dont la presse satirique ait jamais été victime.

Le rédacteur de la *Comédie politique* prétend aussi qu'à son titre de *simple mobilisé*, il aurait été passible d'une cour martiale, s'il avait attaqué l'ex-préfet du Rhône. C'est faux et nous le mettons au défi de justifier cette étrange crainte. Nous avons, avant lui, et même, croyons-nous, seuls de la presse lyonnaise, blâmé la condamnation du jeune Myon, fusillé à Villefranche, mais nous sommes certains qu'il n'a pas été exécuté pour un article de journal et qu'il ne l'aurait jamais été à ce propos.

Maintenant, une simple question, M. Ponet était-il mobilisé, comme il le prétend, ou rappelé sous les drapeaux à titre d'ancien chasseur à pied, âgé seulement de 34 ans ? Autre question. M. Ponet, qui affecte tant de dire qu'il était sous le régime de la loi militaire, voudrait-il bien nous préciser dans quel corps il a servi pendant cette guerre, quel grade il a eu, à quelles affaires il a assisté, quelles blessures il a reçues, quels étaient enfin son capitaine et son chef de bataillon ? Jusqu'à ce qu'il ait fourni ces renseignements, nous persisterons à douter qu'il ait pris part à la guerre contre les Prussiens, comme il le donne à entendre. Passons aux questions claires et précises. La *Comédie politique* nous met au défi de trouver une seule rétractation dans toute la collection de son journal. La question est formelle, voici notre réponse. On peut lire dans le second numéro de ce journal, à la dernière colonne de la 4^e page, une lettre de M. Gauguet débutant ainsi : « On me présente sur votre journal un article non signé et rempli de faussetés à mon égard... » La lettre continue en réfutant d'un bout à l'autre toutes les assertions de l'article incriminé. Or, M. Ponet l'a fait précéder de ces mots : « Nous nous empressons de publier la rectification suivante. » Il est vrai que M. Ponet peut-être qu'une rectification qui consiste à nier avec force courbettes, tout ce que l'on avait avancé n'est pas une rétractation. Mais en bon français cela s'appelle rétractation, et nous parlons français.

Voilà donc un exemple de rétractation ; voyons maintenant une nouvelle assertion de la *Comédie politique*. Son rédacteur nous « met au défi de prouver la fausseté d'un seul, du plus petit de ses renseignements. » Nous sommes au large pour répondre. Nous prenons simplement le portrait fantaisiste de M. Jacquet (Hubert) dans son 9^{me} numéro. Procédons par ordre et citons textuellement.

« Entre autres prouesses dont se vante le citoyen Jacquet, « figure celle d'avoir pris une part active à l'insurrection de « 1849 et d'avoir tué plusieurs soldats sur la place Saint-Bonaventure. »

M. Jacquet n'a pris aucune part, nous l'affirmons, à l'insurrection de 1849 ; en second lieu, il ne peut avoir tué des soldats sur la place Saint-Bonaventure, par cette raison péremptoire, que personne n'a été tué et qu'aucun coup de fusil n'a été tiré sur cette place en 1849. Donc, de la part de la *Comédie politique*, mensonge et calomnie flagrant à cet égard.

M. Ponet continue en qualifiant M. Jacquet de *pisteur* de la Caisse de prêts et lui attribuant des actes indélicats ; ces incriminations sont fausses, car M. Jacquet n'était pas pisteur, mais simple employé aux écritures.

« Jacquet est, du reste, orateur et écrivain, écrivain surtout, « comme ses affiches en font foi : à ce titre, il méprise les va- « nes subtilités de la syntaxe et se décharge volontiers sur « l'imprimeur des vifs détails de l'orthographe. »

M. Jacquet est en effet écrivain et il est connu pour ses recherches et ses connaissances sur l'histoire locale de tous les érudits lyonnais. Ce ne sont pas ses affiches, qui font preuve de sa qualité d'écrivain, mais la part qu'il prend à la *Revue du Lyonnais*. Si M. Ponet avait connu ce recueil littéraire, il aurait pu voir sur la liste des collaborateurs le nom de M. Jacquet (Hubert) côté à côté de celui de M. Heinrich, notre savant professeur à la faculté. M. Ponet peut aussi aller s'informer auprès de M. Vingtrinier, l'intelligent directeur et imprimeur de la *Revue du Lyonnais*, et il lui affirmera que les manuscrits de M. Jacquet n'ont pas plus besoin de corrections que ceux du rédacteur en chef de la *Comédie politique*.

M. Ponet continue : « Le président du club de la rue Béche- « volin, Jacquet... a fait tout son possible pour amener le « mouvement du 30 avril, qui a occasionné la mort d'environ « 80 personnes. »

C'est là une calomnie aussi méchante que fausse. M. Jacquet a été en effet président du club de la rue Béchevolin, mais il ne l'était plus depuis le 40 avril et ne s'y est plus montré depuis cette époque. Il a si peu provoqué le mouvement du 30 avril, que son remplacement, comme président du club, a été justement

amené par son attitude opposée au parti de l'action. Nous en avons pour preuve une affiche tirée à cent exemplaires chez le même M. Vingtrinier, où l'ordre du jour comporte, 1° discussion préparatoire sur les élections municipales; 2° organisation de comités en vue des dites élections. Cette affiche n'est donc pas contraire au décret de l'Assemblée. Bien loin de là, nous y lisons cette phrase caractéristique: « Que la concorde et la bon- » ne foi président à nos opérations. Hâtons-nous de faire, sur » l'autel de la patrie mutilée, le sacrifice de nos préventions, de » nos dissentiments, de nos ambitions. »

Nous devons ajouter que cette affiche, toute de conciliation comme on le voit, ne fut pas placardée en raison du refus d'autorisation fait par M. Valentin, particularité qui a pu faire croire à des esprits malveillants que le préfet du Rhône n'était pas favorable à la conciliation entre les partis sur le terrain de la légalité. Quoiqu'il en soit, M. Jacquet, bien loin d'avoir prêché la guerre civile, a fait tout son possible pour empêcher le mouvement du 30 avril. Encore une fois la *Comédie politique* est prise en flagrant délit de mensonge et de calomnie.

Malgré tout ce que ces venimeuses insinuations avaient de grossièrement faux, elles eurent crédit auprès de l'autorité. M. Jacquet, qui rien ne désignait aux poursuites de la justice et après être resté une semaine entière sans être inquiété, fut, à la suite des calomnieuses et ignobles dénégations de la *Comédie politique*, arrêté le 9 mai et enfermé à la prison Saint-Joseph, où il a subi une détention préventive de 23 jours. Quelques temps après, M. Ponet triomphant, écrivait dans son 11° numéro avec une satisfaction féroce, que M. Jacquet était « détenu à raison de sa participation aux événements de la Guillotière. » C'était encore un mensonge et une calomnie, car M. Jacquet n'était arrêté qu'à raison de la dénonciation portée contre lui. C'était même une illégalité, car suivant l'esprit de la loi, on n'a pas le droit de désigner comme coupable un prévenu, tant que sa condamnation n'a pas été prononcée.

M. Ponet nous demandait une seule fausseté dans ses renseignements, combien en avons-nous trouvés dans ce seul article? Nous le lui demandons. Et qu'il n'essaye pas de vouloir se justifier et de contredire nos dénégations. M. Jacquet vient d'être reconnu non coupable des accusations qui avaient été portées contre lui et remis en liberté. Si le rédacteur de la *Comédie politique* persistait dans ses accusations calomnieuses, ce n'est plus seulement à nous qu'il aurait à s'attaquer, mais à l'intégrité même de M. le juge d'instruction. De deux choses, l'une: ou M. Ponet a menti en accusant M. Jacquet, ou M. Sauzet de Fabrias n'a pas rempli son devoir de magistrat.

Il y a eu, du reste, dans ce douloureux épisode quelque chose de particulièrement navrant. Un noirceur de papier, que la rumeur publique accuse d'avoir été réfractaire, faisait jeter en prison un citoyen, dont les opinions politiques échoquaient les siennes, et ce citoyen était arrêté sous les yeux de son fils, un brave soldat, mutilé sous les murs de Paris par une balle prussienne, décoré de la médaille militaire pour sa belle conduite et qui, venant chercher un refuge au foyer paternel, a eu pour dernière récompense de son sang versé le spectacle de son vieux père arrêté sous ses yeux par la justice de son pays et sur la seule dénonciation d'un folliculaire en quête de scandale et de succès d'argent!

Pour la rédaction,
Le Gérant, VIBERT.

La note ci-après a été remise au gérant du journal de la rue Cuvier:

LE CITOYEN FERRER.

Sous ce titre, dont je m'honore et qui est le plus honorable pour tout homme qui a le sentiment de sa dignité, vous publiez, monsieur, dans votre numéro du 7 mai dernier, un article complètement mensonger.

- Vous prétendez:
- 1° Qu'en moins de trois ans, je suis arrivé, de simple soldat, au grade de sous-lieutenant: *c'est faux!*
 - 2° Que mon rapide avancement me fit perdre la tête: *c'est faux!*
 - 3° Que, durant ma carrière d'officier, j'ai subi trois cents jours d'arrêts ou de prison: *c'est faux!*
 - 4° Que j'ai calomnié mes chefs: *c'est faux!*
 - 5° Que, d'après une tradition militaire, un capitaine ne peut jamais un lieutenant: *c'est faux!*
 - 6° Que, par le motif le plus futile, j'ai infligé à cinq officiers une punition rigoureuse: *c'est faux!*
 - 7° Que, dans les événements de Los Veranos, j'ai rempli un rôle odieux: *c'est faux! c'est faux!* — J'y ai rempli le rôle d'un homme d'honneur, d'un honnête homme, d'un vrai citoyen. (Lisez le *Progrès* de Lyon des 5 et 6 juin courant).
 - 8° Qu'après ma mise en non activité, je vins me fixer à Lyon: *c'est faux!* — Je me retirai à Mâcon, rue Dufour, 20, où je demeurai du 23 octobre 1866 au 28 septembre 1867; puis, je vins à Lyon, où je logeai place Perrache, 46, du 29 septembre 1867 au 15 janvier 1868; ensuite place Gensoul, 4, du 16 janvier 1868 au 15 août 1869, et enfin, rue Penhièvre, 20, du 16 août 1869 jusqu'à ce jour.
 - 9° Que j'ai apporté l'appui de ma collaboration dans un journal aussi bête que peu orthodoxe: *c'est faux!*
 - 10° Que j'ai été destitué de mon grade de colonel: *c'est faux!* — J'avais donné ma démission qui n'a pas été acceptée par le gouvernement, puisque 22 jours après la cessation de mon commandement de la 2° légion du Rhône, j'ai été nommé officier de la Légion-d'Honneur, sous le titre de colonel.
 - 11° Que j'ai écrit des pamphlets contre Napoléon I^{er}: *c'est faux!* — J'ai écrit un livre de plus de 300 pages. Vous devriez savoir qu'un pamphlet est un écrit d'une ou de deux feuilles; qu'au-dessus de deux feuilles, c'est une brochure, et que lorsque l'écrit a dix, quinze, vingt feuilles, c'est un livre, un ouvrage. Lisez Paul-Louis Courier, il vous instruira sur ce sujet.
 - 12° Que j'ai voyagé de Versailles à Paris et de Paris à Versailles, et que le général Le Flô a refusé mes services: *c'est faux, archifaux, tout ce qu'il y a de plus faux!*
 - 13° Que j'ai mis ma personne et mes connaissances militaires à la disposition de la Commune de Paris: *c'est faux!*
 - 14° Qu'en 1869, j'avais demandé à être réintégré dans l'armée active: *c'est faux!*
 - 15° Que j'ai été rayé comme indigne des cadres des officiers

de l'armée»: *c'est faux!* — J'étais chevalier de la Légion-d'Honneur, lors de la radiation des contrôles de l'armée; je ne pouvais pas, par conséquent, être considéré comme indigne, puisque, d'un autre côté, le général de Chaumont m'avait écrit quelques mois auparavant: « Il serait à regretter qu'un officier » de votre valeur, grave et vigoureux comme vous l'êtes, fût » perdu pour l'armée. »

J'ajouterai — pour faire plaisir à certain préfet, — que j'ai été mis en réforme pour avoir persisté pendant trois ans à dire qu'on ne devait pas citer favorablement à l'ordre de l'armée deux officiers qui avaient abandonné et leur troupe et leur poste en présence de l'ennemi et fait tuer brutalement ou massacrer 64 braves soldats que j'aimais comme mes amis, comme mes enfants!

Or, le journal de la rue Cuvier, en garantissant l'exactitude des renseignements qu'il publie dans son numéro du 7 mai dernier, a commis le crime prévu par les articles 367, 368 et suivants du Code pénal; M. le procureur de la République se rappellera-t-il qu'il existe un article 29 du Code d'instruction criminelle?

Lyon, le 7 juin 1871.

FERRER,

Membre du Conseil municipal à Lyon,
Officier de la Légion-d'Honneur.

UN DILEMME

M. Jules Simon dans une longue circulaire aux Recteurs, que les journaux ont presque tous insérée dans leurs colonnes, informe ses administrés qu'il vient de suspendre trois professeurs, pour avoir manifesté en public des opinions communardes et qu'il a ouvert une enquête pour en « pincer » encore quelques autres qui auraient, paraît-il, quelques méfaits du même genre à se reprocher. — Universitaires, tenez-vous bien!

Suit un développement connu: les professeurs sont fonctionnaires et ne doivent pas se mêler de politique; ils exercent un sacerdoce (Ouf!) leur dignité leur impose des obligations spéciales, entre autres celle de parler et d'écrire pour le gouvernement *seulement*; — et puis, il n'y a que des esprits pervers qui puissent soutenir la cause de cette criminelle Commune de Paris. (Ici, énumération des crimes de la Commune). En conséquence, tout professeur qui emploiera son encre et le talent que l'étude *doit* lui avoir donné d'écrire correctement en français, à fomenteur de coupables pensées contre le gouvernement, — sera suspendu.

Or, de ce que M. Jules Simon dit, séparément, beaucoup de choses vraies, il ne s'ensuit pas que son raisonnement soit juste, et je conteste surtout sa conséquence, qui n'a rien d'amusant pour moi. — Car je suis universitaire, rien de terrible il est vrai, puisque j'en ai politiqué jusqu'ici ni par paroles ni par actions.

Je veux lui montrer une autre conséquence de sa circulaire: c'est que les professeurs, qui n'aiment pas être traités en élèves de rhétorique, ne signeront plus d'articles politiques, — si ce n'est sous des pseudonymes, tout comme je le fais aujourd'hui. Le Ministre enverra-t-il sommation légale aux gérants des journaux d'avoir à lui dévoiler dans un délai de... les noms de tous les signataires d'articles soupçonnés de pseudo-nymal, afin d'y trouver des professeurs pour les suspendre? Non, la mesure n'atteint pas le but; est-elle logique, au moins? Toujours la même rengaine: on comprime les idées par un coup d'autorité; croit-on les tuer ainsi? (Notez que je suis loin d'être communal, Dieu merci.) Vous avez créé une classe de « fonctionnaires de l'intelligence »; c'était dangereux, car il fallait d'abord être maître de ces intelligences; et vous croyez, ô gouvernement, que vous les persuaderez (la persuasion seule pouvant lier les esprits), en suspendant ceux dont les paroles vous déplaisent! Parlez-moi des institutions religieuses; elles sont basées sur un accord complet de vues, de sentiments, de croyances, sur tous les points fondamentaux de dogme et de morale entre les hommes qui s'y engagent; cet accord sur les bases essentielles, permet d'établir une règle commune de direction morale, à laquelle le professeur congréganiste ne peut se soustraire qu'en reniant l'engagement qu'il a pris volontairement et en pleine connaissance de cause, le jour où il est entré dans l'Association. La je trouve naturelle la sanction disciplinaire de l'enseignement des maîtres et des opinions qu'ils professent au dehors, car le récalcitrant est toujours libre de rompre son engagement, il le doit même faire du jour où ses convictions intimes l'amènent à penser autrement qu'il n'est reçu dans la maison.

Mais, dans l'Université, l'Etat n'admet pas d'opinions arrêtées, ou plutôt il les admet toutes; catholique, protestant, juif, libre-penseur et même philosophe rationaliste (comme M. le ministre) chacun y a sa place, pourvu qu'il se conduise convenablement au dehors et qu'il s'acquiesce avec un talent suffisant de la portion spéciale d'enseignement qui lui est dévolue par le programme officiel et par la nature de son titre professionnel. Or, j'estime trop haut l'intelligence de M. Jules Simon pour supposer qu'il veuille me contester ce fait élémentaire: que les opinions politiques sont toutes entières basées, pour tout homme sérieux, sur des croyances individuelles, philosophie et religion. Si la prédilection pour une forme gouvernementale peut varier, il est des bases morales et religieuses qui font le jugement d'un homme sur les faits de tous les ordres, et particulièrement sur les événements politiques; il les rapporte, pour les juger, à ces bases inébranlables qui sont le fond même de la vie intellectuelle, et qui doivent être respectées comme on respecte la vie matérielle.

Pour qui donc le ministre (ou l'Etat en général) qui permet aux Universitaires la libre discussion des questions religieuses, morales, historiques et philosophiques, bases de tous les problèmes sociaux, défend-il la discussion des choses politiques, qui ne sont que le complément et la conséquence des précédentes? — Bien plus, pourquoi se permet-il d'indiquer, dans une circulaire officielle, les jugements à porter sur des faits? — Moi, qui ne suis pas communal, ou communautaire (comment dit-on?) si jamais j'ai l'ennui d'être tracassé par le ministre, au nom de l'Etat, sur mes opinions exprimées, je me propose de lui répondre ce que lui répondront sans doute les professeurs suspendus: « Vous m'avez laissé libre, à mon entrée » dans l'Université, de mes croyances intimes; j'exprime mes » opinions parce que je les crois utiles et cela ne sort pas de » mon métier d'enseigner; j'ai des bases que vous ne vous

« reconnaissez pas le pouvoir d'attaquer; où sont les vôtres » gouvernement qui prétendez imposer votre loi morale? » « Vous n'en avez pas; c'est même un point essentiel de votre » constitution, et, en fait de religion et de morale, d'histoire » et de philosophie, votre grand principe est... de n'avoir » pas de principes. Alors, de quel droit me frappez-vous? » « Qu'il soit bien entendu que vous êtes le plus fort, et que » votre raison est la meilleure; mais vous n'avez que celle-ci. »

Et les conséquences de cela? Ah! elles sont si grosses, si grosses, que je n'ose même les indiquer. Le jour où l'Etat voudra être logique, il n'y aura plus d'Université indépendante dans ses croyances, ni ministre autoritaire. Adieu l'Université! A moins que l'Etat n'admette: une vérité religieuse absolue, une morale dérivée de cette religion, absolu également. Il y a des gens que cela fait sauter; ma foi, je sais bien ce que j'en pense, mais le temps serait mal choisi pour le dire, et M. Jules Simon, le philosophe de la tolérance moderne, pourrait m'en faire repentir, et durement — car je suis, je le répète encore,

UN UNIVERSITAIRE.

MITRAILLEUSES

Après l'audace de ces énergumènes, qui, pendant deux mois, ont tenu Paris sous leur domination, il y en a une autre non moins surprenante, c'est celle des écrivains qui osent reprendre la parole après cette épouvantable catastrophe, dont ils peuvent revendiquer une large part.

Croirait-on qu'à l'occasion des funérailles du malheureux Chaudey, M. Henry Martin, l'un des falsificateurs de notre histoire nationale, a trouvé là l'occasion de faire l'apologie de la révolution. Il s'est écrié que les événements actuels avaient creusé un abîme entre la vraie et la fausse révolution. C'est donc en vain que les plus grands désastres apportent de sanglantes leçons à ces aveugles incorrigibles. Comme l'animal dont parle le prophète, ils reviennent toujours à leur vomissement!

Ainsi, d'après l'auteur surfait de *l'Histoire de France*, il y a une vraie et une fausse révolution. La vraie, c'est celle des massacres de septembre, de la guillotine en permanence, des églises renversées, des châteaux incendiés, des citoyens dépossédés et mis à mort, de la déesse Raison, la révolution qui s'est appelée successivement Convention, Directoire et Consulat, la révolution qui a commencé par la prise de la Bastille et le sac des Tuileries et qui a fini, au bout de vingt-deux ans, par les désastres de l'invasion étrangère, en passant par la démoralisation du Directoire et le despotisme de l'empire.

La fausse révolution, c'est celle de l'émeute de Montmartre, de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, des réquisitions forcées, de la destruction des Tuileries et de l'hôtel-de-ville, du pillage des églises, du massacre des otages, celle qui n'a duré que six semaines depuis l'enlèvement des canons jusqu'à l'incendie de Paris.

Oui, il y a une vraie et une fausse révolution. La vraie, c'est celle des républicains satisfaits; la fausse, c'est celle des démocrates inassouvis; la vraie, en un mot, c'est celle qui a profité à M. Henry Martin et à ses co-séctaires; la fausse, celle qui devait profiter à Félix Pyat et à ses amis. Est-il possible d'imaginer une distinction aussi impudente et quelle peut être chez nous l'absence de sens moral qui permette de faire entendre des sophismes aussi révoltants. Hélas! c'est la justification de cette parole profonde que Lamennais rappelait il y a déjà longtemps:

Impius cum in profundum venerit, contemnit.
Lorsque le méchant est descendu au dernier degré de l'abaissement, il n'a plus de honte.

LÉGION.

Correspondance.

Derf. et Fantoccini. — Veuillez excuser le retard de nos réponses qui est motivé par un surcroît d'occupations.

Un de nos lecteurs (Affaire P.) — L'anecdote du paletot n'a-t-elle pas déjà été publiée? Mais nous désirerions bien savoir l'adresse exacte de la maison de Monplaisir. Nouveaux remerciements.

Un particulier. — Nous ons tant de tarabustements que j'ai pu encore t'envoyer ton tambour, pauvre belin. Mais, te m'en veux pas, dis?

Madeline. — Comment, t'as de secret à me dire. Dépêche-toi vite de me les envoyer, nom d'un rat! Je suis curieux comme une chatte. Si t'étais gentille, te m'enverrais en même temps ton portrait en pistographie, pour que poye chanter la chanson, te sais, et pis aussi pour voir si te blagues pas.

Le Gérant, VIBERT.

Jean-Baptiste GUIMET.

Ce n'est pas seulement au point de vue littéraire et artistique, mais même au point de vue industriel que la province tend à être absorbée par la capitale. Cependant, à ce dernier point de vue, elle conserve encore une suprématie qu'elle ne perdra plus par sa propre indifférence que par les envahissements de Paris. Il suffirait pour le prouver de mentionner les noms des hommes qui, en province, tiennent le premier rang dans les découvertes industrielles. A ce titre nous devons consacrer quelques lignes à l'une des personnalités les plus remarquables dans ce genre et qui vient de disparaître récemment.

Jean-Baptiste Guimet, né à Voiron en Dauphiné le 30 juillet 1795 et mort le 8 avril 1874, était un chimiste distingué dont le nom est demeuré attaché à une importante découverte, le bleu d'outre-mer artificiel. Après avoir fait d'excellentes études au lycée Napoléon et à l'École polytechnique, il entre en 1817 au service des poudres et des salpêtres, est nommé en 1830 commissaire des poudres à Lyon et en 1833 directeur de la poudrerie et de la raffinerie de Toulouse. M. Guimet ne saurait donc être compté au nombre des inventeurs de hasard; sa découverte fut le résultat de recherches basées sur des connaissances sérieuses et profondes, mais son esprit fut dirigé de ce côté par des circonstances d'un caractère à la fois curieux et touchant et que nous nous faisons un plaisir de rapporter.

Le jeune savant s'était marié à Mademoiselle Zélie Bidault; Mademoiselle Bidault était la fille d'un peintre distingué, Jean-Pierre-Xavier Bidault qui travailla longtemps à Lyon. On a de lui entre autres ouvrages recherchés des amateurs une très-belle vue à l'eau forte de l'ancien château de Pierre-Scize fort exacte et d'un effet très-pittoresque. Joseph-Xavier Bidault, son frère et son élève a laissé une plus grande renommée et est mort membre de l'Institut. M^{me} Guimet s'occupait elle-même de peinture et sous son inspiration son mari



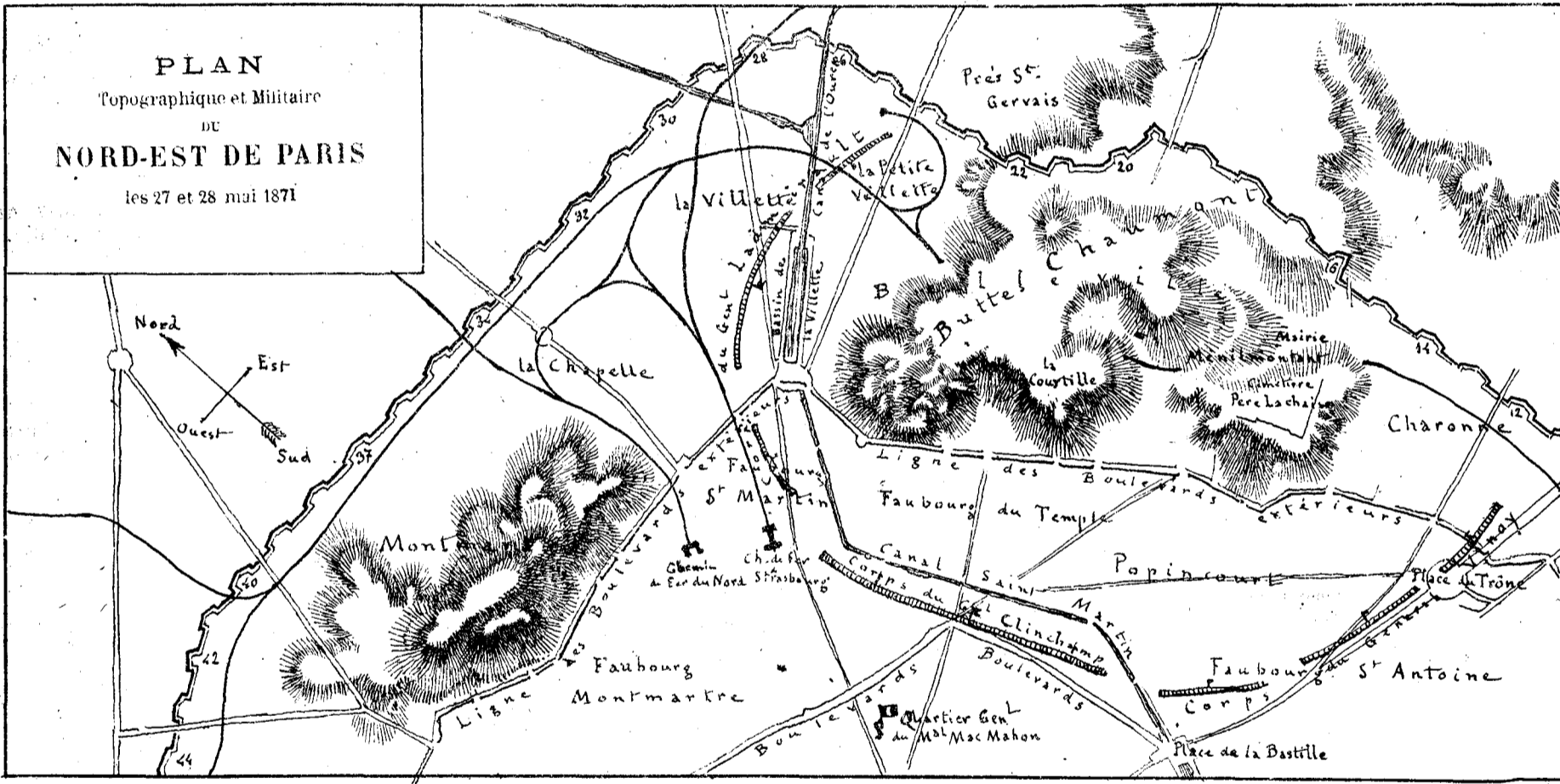
Jean-Baptiste Guimet

dirigea ses recherches du côté de la fabrication des couleurs et particulièrement sur l'outre-mer, couleur précieuse et d'un prix élevé. C'est ainsi qu'il parvint à créer un bleu artificiel d'outre-mer, des roses et verts à même base, un jaune à base d'antimoine, etc., et enfin des nouveaux procédés pour la fabrication des cérules. Toutes ces différentes découvertes n'étaient pas mises au jour et leur application se bornait à la palette de M^{me} Guimet. Mais en 1826, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ayant proposé un prix de 6000 francs pour la découverte d'un produit capable de remplacer l'outre-mer, M. Guimet mit au jour sa découverte, qui obtint le prix et devint la source d'une industrie des plus florissantes et des plus étendues. En cette circonstance encore c'était l'art qui avait soutenu l'industrie. Le nouveau procédé n'était rien autre chose que la reproduction artificielle de l'outre-mer avec les éléments qui le composent.

Au point de vue commercial, ce nouveau procédé eut une influence immense. Le bleu d'outre-mer dont le prix était de 1 à 5000 fr. le kilogramme et dont la consommation annuelle était de 2 kilogrammes, tomba à 2 francs et il s'en débita annuellement au moins deux millions de kilogrammes, représentant quatre millions de francs.

M. Guimet était d'un esprit vif, cultivé et d'un caractère bienveillant, dont ses traits ainsi qu'on peut le voir par ce portrait que nous joignons à cette notice, reflétaient l'expression. Son talent et son savoir lui méritèrent d'être appelé à présider de nombreuses sociétés savantes, entre autres l'Académie de Lyon, la Société d'agriculture, l'administration de la Martinière, etc. Il fut également nommé officier de la Légion d'honneur en 1855. Il faisait un noble usage de la fortune qu'il devait à son savoir et à son intelligence; il a légué à sa famille ces généreuses traditions des goûts artistiques et littéraires qui s'y conservent religieusement et se manifestent par des œuvres malheureusement restreintes dans un cercle trop intime et trop modeste.

PERRETTY



MONTMARTRE.

Pour l'intelligence du dernier acte du drame sanglant qui vient de se jouer à Paris, nous publions un plan du nord-est de la capitale. Dressé au 25,000^e, ce plan indique spécialement les mouvements topographiques du terrain qui manquent à la plupart des cartes de Paris et la disposition des troupes au moment d'attaquer les dernières positions des insurgés. Ceux-ci s'étaient retranchés sur le buttes Chaumont, ramification du plateau de Romainville, comme on peut en juger par la carte générale que nous avons publiée dans notre 22^e numéro. Ce sont des collines aux pentes rapides et d'un accès rendu plus difficile par les ruelles étroites et tortueuses qui les sillonnent. Un autre colline non moins célèbre dans les fastes de cette lutte est Montmartre, qui même a été la première étape d'où ont été tirés les premiers coups et d'où se sont élancés les premiers émeutiers. Or, par un étrange retour, il est arrivé que Montmartre aura contribué largement à réprimer l'insurrection qu'il avait fait naître, car c'est sur ses hauteurs que l'on avait établi une formidable batterie dont le feu puissant a combattu avec succès les canons des insurgés.

Montmartre qui avait déjà joué un rôle important dès les premiers jours de notre révolution (voir Guignol illustré, n^o 34), était primitivement un pèlerinage renommé. Une tradition, déjà ancienne au X^e siècle, en faisait le lieu du martyre saint Denis et de ses compagnons. La reine Alice, femme de Louis VI, y fonda au XII^e siècle une abbaye où elle termina ses jours, et coïncidence qui ferait sans doute bondir les héros de la Commune, c'est dans cette chapelle de Montmartre qu'ignace de Loyola vint implorer les lumières et l'assistance de Dieu, lorsqu'il entreprit d'instituer son ordre célèbre. Ainsi, en 1534, c'est de Montmartre que partaient les célèbres volontaires de la Compagnie de Jésus, et, trois siècles et demi après, de ce même lieu partaient les volontaires de la Commune, dont le dernier exploit et la dernière pensée fut d'égorger les disciples de Loyola.

CHATEAUDUN

Il a été présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à allouer un million de francs à la ville de Chateaudun presque entièrement détruite pendant sa belle défense du 18 octobre contre la division du général Witich. Ce n'est pas la première fois que cette ville supporte un semblable désastre. La vieille devise *Extincta revivisco*, que nous reproduisons avec ses armoiries, est le souvenir des anciennes traditions des destructions successives qu'elle a subies. Inondée en 1823, elle avait déjà été ruinée pendant les guerres de religion et, avant cette époque, les habitants montraient avec un certain orgueil leurs vastes faubourgs couverts de ruines antiques, qui, d'après leur dire, conservaient la mémoire des guerres que, dès les premiers temps de la monarchie, ils avaient soutenu contre leurs voisins. En s'opposant à l'invasion ennemie, ils n'ont donc fait que se conformer à l'esprit de leurs ancêtres et aux instincts de courage et d'intrepidité qu'ils leur ont légués. Du reste, ces dispositions pour la résistance dont cette petite ville a donné tant d'exemples, ont dû être développées par sa situation topographique. Elle est dominée par un rocher, qui semble la défendre et l'encourager à la lutte. Outre ces qualités guerrières, les habitants de Chateaudun étaient autrefois renommés pour la vivacité de leur esprit et leur laconisme. Ils étaient doués d'une telle facilité d'élocution, qu'ils s'exprimaient avec beaucoup de netteté en très peu de mots. Ils saisissaient également avec une telle promptitude d'esprit ce qu'on avait à leur dire, qu'ils comprenaient leur interlocuteur dès le commencement de la phrase et l'interrompaient aussitôt. Aussi disait-on en proverbe dans les provinces environnantes: Il est de Chateaudun, il entend à demi-mot. Nous ne savons si les Chateaudunois ont conservé cette réputation d'intelligence, mais l'événement a prouvé qu'ils n'avaient pas déchu de la valeur et du patriotisme de leurs pères. L'Assemblée nationale le comprendra ainsi, et, en votant le projet de loi, elle lui rendra un nouvel éclat et justifiera de nouveau sa devise *Extincta revivisco*.

